



CERTIFICAT RESTREINT RADIO MARITIME

Pourquoi passer le CRR ?

L'usage de certains équipements de communications à bord d'un navire ou bateau nécessite qu'au moins une personne à bord possède la compétence requise. Les plaisanciers naviguant à l'étranger et utilisant un équipement radio maritime fixe ou portable de type VHF (Very High Frequency) doivent posséder un certificat d'opérateur radio au moins équivalent au CRR (Certificat Restreint de Radiotéléphoniste). Depuis 2011, le CRR n'est plus obligatoire dans les eaux territoriales françaises pour les plaisanciers utilisant une VHF portative sans la fonction ASN (Appel-Sélectif-Numérique).

Dans les eaux françaises, avec une VHF fixe ou portative ASN, il faut posséder à minima le permis de conduire des bateaux de plaisance ou le CRR, voir aussi le tableau de correspondance de notre plaquette.

En fonction de la navigation pratiquée, on optera soit pour l'examen du CRR maritime soit pour celui du CRR fluvial :

- Le CRR Maritime permet indifféremment d'utiliser une VHF dans les zones maritimes, fluviomaritimes et fluviales.

S'inscrire

Le dossier d'inscription doit comporter :

[un bulletin d'inscription au CRR maritime](#) ou un [bulletin d'inscription au CRR fluvial](#) dûment complété et signé (pour toute information ou difficulté à remplir ce bulletin, vous pouvez nous contacter au 03 29 42 20 74) ;

- le règlement par chèque bancaire ou postal d'un montant de 78 € à l'ordre de " Régie Recettes MEFI Maisons-Alfort " ;
- une copie recto verso de votre carte nationale d'identité (ou de votre passeport ou du livret de famille), le permis de conduire n'étant pas accepté (décret 2000-1277 du 26/12/2000) ;
- deux photos récentes et en bon état, format identité 3,5 X 4,5 cm, nom et prénom indiqués au verso.

Réussir l'examen du CRR maritime

Le passage de l'examen du CRR maritime comporte plusieurs similitudes avec les épreuves théoriques du permis plaisance ou du permis de conduire automobile. 24 questions sont successivement projetées sur un écran, lues par une voix synthétique et le candidat y répond grâce à une télécommande intelligente qui enregistre ses réponses. Le jour de l'examen, l'examinateur rappelle le fonctionnement de la télécommande. Une fois la question énoncée, vous disposez de 22 secondes pour y

répondre. Le décompte du temps restant est matérialisé par une barre de défilement sur l'écran. La durée totale de l'épreuve est d'environ 25 minutes.

La moyenne à chacune des trois parties indiquées ci-dessous est nécessaire pour être reçu à l'examen :

Vous recevrez les résultats une dizaine de jours après l'examen par voie postale avec votre certificat en cas de réussite.

Epreuves du CRR	Nbre de questions
Généralités du service mobile maritime	6
Radiotéléphonie VHF	8
Utilisation pratique de VHF ASN (SMDSM)	10

Le Bateau École de Kourou s'occupe de la partie administrative du CRR pour les candidats et leur inscription auprès de l'ANFR ainsi que solliciter un examen en Guyane (ce dernier étant mis en place en fonction du nombre de candidats). Cette dernière partie n'est pas sous le contrôle du BEK. Les candidats devront fournir les pièces du dossier d'inscription nécessaires demandées par BEK.

Durée de la formation : 8h00 comprenant la théorie du référentiel du CRR Maritime ainsi que de la pratique sur une VHF Maritime.

Tarif Public : 190€ hors frais d'inscription (78€)

CONTACT

Sarl Bateau Ecole de Kourou

1A Rue Branly, les terrasses du Lac 97310 Kourou

SIRET 879 553 196 00012 / APE 8553Z / AGREMENT DM 097 126 /2020

Tél : 0594 32 74 73 / 0694 456 911

email bek.guyane@gmail.com

Site WWW.bek.guyane.com

